



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-01

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 4 février 2025, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

**« Règlement n° 2025-01 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux – cours d'eau Desrosiers, branche principale et branche 1 »**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 6<sup>e</sup> jour de février 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cynthia Bossé", is written over a horizontal line.

Cynthia Bossé  
Directrice générale et greffière-trésorière